

VENTE

IMMOBILIER D'HABITATION

PRIX DU BIEN COMPRIS ENTRE 0 ET 150 000 € <small>(AVEC UN MINIMUM DE 4 000€ TTC)</small>	8% TTC DU PRIX DE VENTE*
PRIX DU BIEN COMPRIS ENTRE 150 001€ ET 250 000€	7.5% TTC DU PRIX DE VENTE*
PRIX DU BIEN COMPRIS ENTRE 250 001€ ET 350 000€	7% TTC DU PRIX DE VENTE*
PRIX DU BIEN COMPRIS ENTRE 350 001€ ET 500 000€	6% TTC DU PRIX DE VENTE*
PRIX DE VENTE SUPÉRIEUR À 500 001 €	5% TTC DU PRIX DE VENTE*

IMMOBILIER DE BUREAU

PRIX DE VENTE	7.20% TTC DU PRIX DE VENTE*
---------------	------------------------------------

PARKING / GARAGE

PARKING	1 500€ TTC*
GARAGE	2 400€ TTC*

* Honoraires à charge vendeur, à l'exception des ventes réalisées par le compte d'un client ayant signé un mandat de recherche.

ESTIMATION D'UN BIEN : 150€ TTC

GÉRANCE

GESTION D'UN BIEN IMMOBILIER

GESTION HABITATION **7.20% TTC** DU LOYER MENSUEL CHARGES COMPRIS - CHARGE BAILLEUR

GESTION IMMOBILIER ENTREPRISE **PROPOSITION EN AGENCE**

Ce prix tient compte du suivi du locataire, de l'encaissement et du reversement des loyers...
(L'agence servira d'intermédiaire entre le propriétaire et son locataire pour gérer le bien durant toute la durée du mandat de gérance.)

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

LES CONTRATS SONT CONSULTABLES DANS L'AGENCE.

LOCATION IMMOBILIER D'HABITATION

HONORAIRES D'ENTREMISE SÉLECTION
DES LOCATAIRES
SEULEMENT POUR LE PROPRIÉTAIRE

50€ TTC

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE
DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL
À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE
DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL
À LA CHARGE DU LOCATAIRE

ZONE NON TENDUE

De 9 à 35m ²	8€ TTC/m^{2*}
De 36 à 55m ²	7€ TTC/m^{2*}
À partir de 56m ²	6€ TTC/m^{2*}

De 9 à 35m ²	8€ TTC/m^{2*}
De 36 à 55m ²	7€ TTC/m^{2*}
À partir de 56m ²	6€ TTC/m^{2*}

ZONE TENDUE

De 9 à 35m ²	10€ TTC/m^{2*}
De 36 à 55m ²	9€ TTC/m^{2*}
De 56 à 89m ²	8€ TTC/m^{2*}
À partir de 90m ²	7€ TTC/m^{2*}

De 9 à 35m ²	10€ TTC/m^{2*}
De 36 à 55m ²	9€ TTC/m^{2*}
De 56 à 89m ²	8€ TTC/m^{2*}
À partir de 90m ²	7€ TTC/m^{2*}

* En fonction de la surface habitable du bien.

HONORAIRES DE RÉALISATION
D'ÉTAT DES LIEUX
À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

HONORAIRES DE RÉALISATION
D'ÉTAT DES LIEUX
À LA CHARGE DU LOCATAIRE

3€ TTC/m²

3€ TTC/m²

LOCATION GARAGES / PARKINGS

HONORAIRES GARAGES / PARKINGS
À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

HONORAIRES GARAGES / PARKINGS
À LA CHARGE DU LOCATAIRE

7.20% TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES

7.20% TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES

LOCATION IMMOBILIER D'ENTREPRISE

HONORAIRES
À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

HONORAIRES
À LA CHARGE DU LOCATAIRE

18% TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES

18% TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES

DATE D'ÉDITION DU BARÈME :
06/10/2023

LES HONORAIRES

